

REPUBLIQUE

FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de TROYES
Canton de Vendevre sur Barse

Mairie de ROUILLY-SAINT-LOUP

27 rue Saint-Loup
10800

Tél : 03 25 41 58 39

Fax : 03 25 40 38 71

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 31 mars 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Convocation :

26 Mars 2026

Affichage convocation :

26 Mar 2026

L'an deux mille vingt-six

Le trente et un mars

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi,
régulièrement convoqué dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de
M. ROGER Sylvain, Maire.

Présents : ROGER Sylvain, ROYER Mathieu, GOGIEN Florence, LUDOT Jean-Raymond, AZIERE Francis, BERTHIER Nicolas, CARREAU Inès, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, GOMAS Aline, LACAILLE Christine, ROGER Florence, ROTHAN Benoit, VAILLOT Mathieu.

Absente excusée : GASCHET Anne-Sophie

Mme GOMAS Aline a été élue secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 31 Mars 2026, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Désignation des membres aux syndicats intercommunaux ;
- Désignation des membres aux commissions communales ;
- Délégations données au Maire ;
- Indemnités du Maire et des Adjoints
- Autorisation de poursuite donnée au receveur ;
- Indemnité du receveur municipal ;
- Informations diverses.

Le Maire,
Sylvain ROGER

Conseil Municipal

Mardi 31 Mars 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Convocation :

26 Mars 2026

Affichage convocation :

26 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six

Le trente et un Mars

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROGER Sylvain, Maire.

Présents : ROGER Sylvain, ROYER Mathieu, GOGIEN Florence, LUDOT Jean-Raymond, AZIERE Francis, BERTHIER Nicolas, CARREAU Inès, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, GOMAS Aline, LACAILLE Christine, ROGER Florence, ROTHAN Benoit, VAILLOT Mathieu.

Absente excusée : GASCHET Anne-Sophie

Mme GOMAS Aline a été élue secrétaire.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 MARS 2026**

Le Procès-Verbal du 3 mars 2026 n'appelant aucune observation par les membres du conseil précédent les élections du 15 mars, il est approuvé à l'unanimité.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026**

Le Procès-Verbal du 20 mars 2026 n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Désignation des membres aux syndicats intercommunaux

Syndicats intercommunaux	Titulaires	Suppléants
SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)	ROGER Sylvain ROTHAN Benoit GOMAS Aline VAILLOT Mathieu	BERTHIER Nicolas GASCHET Anne-Sophie
SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets de l'Aube)	GOGIEN Florence	CARREAU Inès
SDEA (Syndicat Départemental d'Electrification de l'Aube)	AZIERE Francis	LUDOT Jean-Raymond
SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube)	ROGER Sylvain	CORDIER Laurent

Désignation des membres aux commissions communales

En raison d'une concordance des sujets, Monsieur le Maire propose de fusionner la commission Urbanisme avec celle des Bâtiments et la Commission des Fêtes et des Animations avec celle des Jeunes.

Les membres présents après en avoir délibérés, **acceptent** ces deux fusions à l'unanimité.

Commissions communales	Titulaires	
Commission Urbanisme et Bâtiments	LUDOT Jean-Raymond ROYER Mathieu CORDIER Laurent VAILLOT Mathieu AZIERE Francis BERTHIER Nicolas	
Commission des Fêtes, des Animations et des Jeunes	AZIERE Francis GOGIEN Florence ROGER Florence DI MALTA Magali CARREAU Inès GOMAS Aline	
Commission de révision des listes électorales	AZIERE Francis	
Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)	DI MALTA Magali ROTHAN Benoit BERTHIER Nicolas	GOGIEN Florence ROGER Florence ROYER Mathieu

Délégations données au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats et des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire expose la revalorisation du point d'indice d'indemnisation des Maires et des Adjointes. Cependant en raison de l'ajout d'un troisième adjoint par rapport au mandat précédent, Monsieur le Maire propose de ne pas bénéficier de cette revalorisation afin de garder un équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Autorisation de poursuite donnée au Receveur

Le Conseil Municipal de la Commune de Rouilly-Saint-Loup autorise le Trésorier de Lusigny Sur Barse, receveur de la collectivité, à exercer les poursuites suivantes à l'encontre des débiteurs de produits locaux, en vertu des titres de recettes exécutoires :

- Huissier
- Saisie sur salaire
- Saisie sur compte bancaire
- Saisie Vente
- Autre saisie (Carte grise, Licence IV, ...)
- OTD (Opposition à Tiers Détenteur)

Indemnités au Receveur

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'indemniser le Receveur dans sa fonction.

Le Conseil Municipal décide **de ne pas indemniser** le Receveur.

Informations diverses

Budget :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'aucun retour concernant le CFU définitif n'est encore parvenu mais que la réunion concernant le vote du budget devrait se tenir le 21 avril.

Chats errants :

Monsieur le Maire expose que lors du dernier Conseil Municipal il avait mentionné que plus aucune plainte n'était parvenue à la commune depuis septembre 2025 concernant les chats errants.

Le souci a de nouveau été communiqué à la maire le 23 mars dernier par une administrée. Cette dernière demande s'il ne pourrait pas être mis en place système pour accrocher les sacs en hauteur afin qu'ils ne soient pas déchirés et que les chats ne rependent pas leur contenu.

Toit du préau de l'école :

Monsieur le Maire explique que des ardoises tombent du toit du préau de l'école en raison des intempéries et de l'usure des agrafes. Un devis va être demandé auprès d'un artisan afin de chiffrer des travaux permettant de remplacer les ardoises par de la tôle.

Florence GOGIEN interroge le Maire afin de savoir à qui incombe les travaux. Est-ce à la Mairie ou au SIVOS puisqu'il y a une mise à disposition à titre gracieux ?

Monsieur le Maire mentionne qu'il va se renseigner avant toute décision.

Vide-maison :

Monsieur le Maire informe qu'un vide-maison a eu lieu sur la commune le week-end précédent. Il précise que l'administrée s'était rendue en mairie afin d'obtenir l'autorisation. Il convient maintenant que cette dernière retire les panneaux installés pour indiquer cet événement.

Projet ESTAC :

Monsieur le Maire informe que Monsieur François-Julien DEFERT sollicite un rendez-vous avec le premier adjoint, Monsieur Mathieu ROYER et la secrétaire de Mairie. Monsieur le Maire mentionne que des dates ont été proposées, la réunion devrait avoir lieu la semaine prochaine.

Conseil Communautaire :

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'une réunion se tiendra le 9 avril.

Voiture ventouse :

Monsieur le Maire mentionne qu'une voiture était en stationnement depuis plusieurs jours devant le cimetière et qu'il avait fait appel à la gendarmerie afin d'effectuer un marquage.

Monsieur le Maire informe qu'en parallèle un courriel est parvenu à la Mairie pour demander si des clefs de voiture n'avait pas été rapportée. C'est le centre équestre qui a trouvé et restitué les clefs. Depuis la voiture-ventouse n'est plus stationnée près du cimetière.

Tonte :

Francis AZIERE demande à Monsieur le Maire que l'employé communal tonde le long de la Rue de la Potence car l'herbe commence à être haute.

Jean-Raymond LUDOT précise qu'il en est de-même pour les noues à Menois.

Monsieur le Maire prend note et mentionne qu'il demandera à l'employé communal de tondre ses lieux en plus de la voirie rétrocédée à la commune ce mois-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H03.